

Extrait de la déclaration FSU concernant les AED :

Des informations concordantes nous reviennent de plusieurs établissements dans lesquelles des consignes claires semblent avoir été données afin de ne recruter que des AED non étudiants, y compris dans les centres universitaires, ce qui permet de ne pas accorder de crédit formation (100h année pour un mi-temps, 200h pour un temps plein) et d'appliquer le maximum horaire pour un temps plein soit 1607h/39 semaines soit un service de 41h20 hebdomadaire. Ce n'est pas acceptable et contraire aux engagements de l'administration de privilégier le recrutement d'étudiant-e-s en fragilité financière.

Des AED étudiants en poste cette année nous interpellent également sur des informations, leur ayant été communiquées dans leur établissement, leur précisant que si ils sont en postes en 2017/2018 leur temps d'absence pour examen devra être récupéré si ils bénéficient de leur crédit formation.